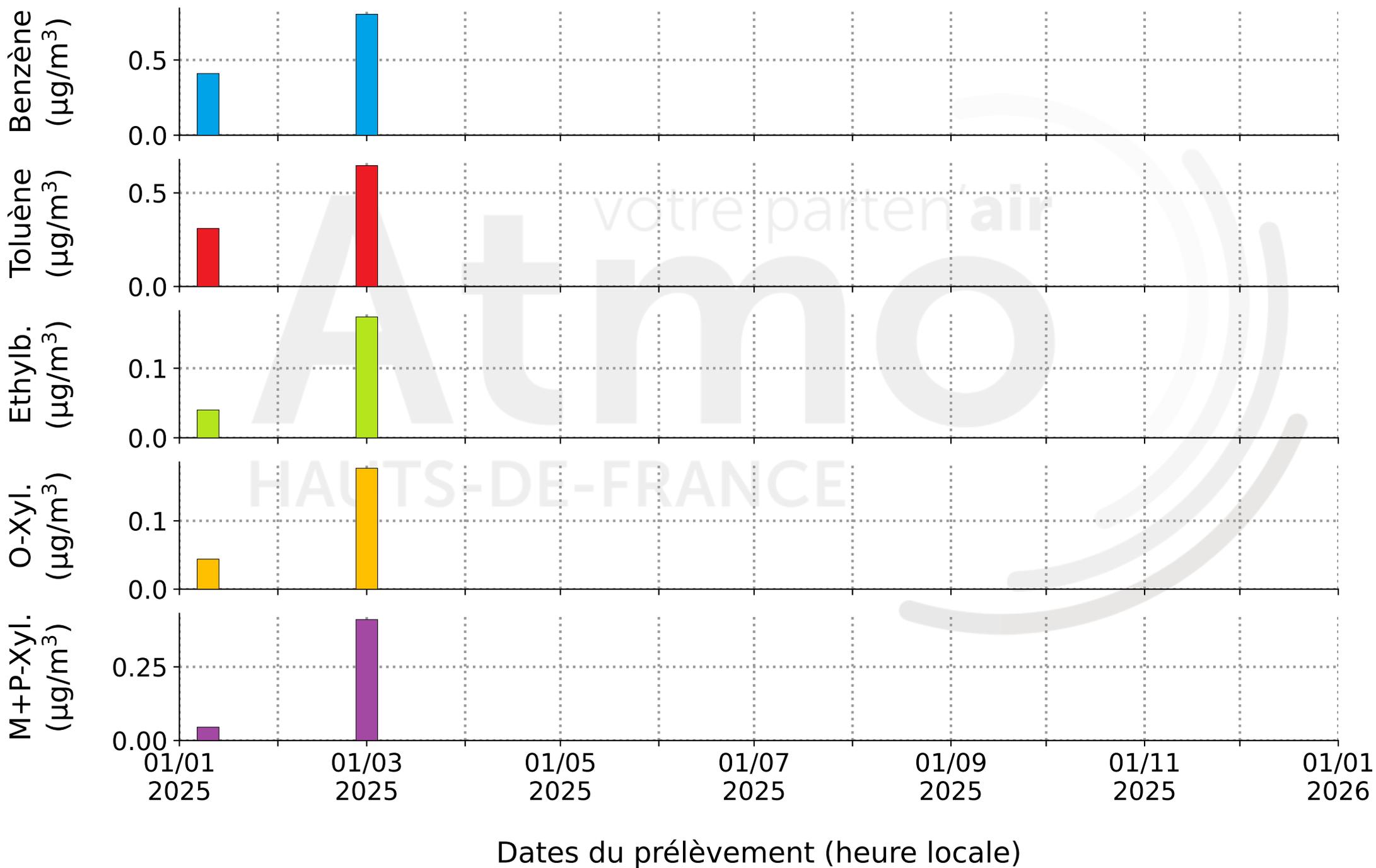


Concentrations en BTEX à Saint-Laurent-Blangy (AR2) en 2025



Début du prélèvement (heure locale)	Fin du prélèvement (heure locale)	Benzène ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Toluène ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Ethylbenzène ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	O-Xylène ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	M + P-Xylène ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)
06/01/2025 14h26	13/01/2025 11h01	0.41	0.31	0.04	0.04	0.05
25/02/2025 14h50	04/03/2025 10h00	0.80	0.65	0.17	0.18	0.41

Atmo
votre parten'air
HAUTS-DE-FRANCE



Moyennes glissantes sur 12 mois

Note : la vérification du respect des seuils réglementaires basés sur des moyennes annuelles* s'effectue sur la base de moyennes calculées sur une année calendaire (c'est-à-dire du premier janvier au 31 décembre, en heures TU). Par conséquent, les moyennes présentées ci-dessous ne peuvent pas être utilisées pour contrôler le respect de ces seuils réglementaires.

* Plus d'informations sur : <https://www.atmo-hdf.fr/article/reglementation>

Les moyennes ci-dessous sont calculées sur la période du 01/04/2024 au 31/03/2025 (inclus) :

Benzène	: 0.94	µg/m ³
Toluène	: 0.50	µg/m ³
Ethylbenzène	: 0.12	µg/m ³
O-Xylène	: 0.12	µg/m ³
M + P-Xylène	: 0.25	µg/m ³